

<i>Dates</i>	<i>Actions</i>
1998	<b>Installation d'un pylône de 30 mètres à proximité des habitations.</b> La société SFR a contracté un bail de location pour son implantation sur un terrain privé.
Mai 2010	La société SFR est devenue <b>propriétaire du terrain</b> d'implantation de l'antenne.
1998 à 2010	<b>Les habitants du hameau de Montrabier s'inquiètent</b> suite à <b>plusieurs problèmes de Santé</b> qui surviennent autour de l'antenne : 2 hypothyroïdies, des uvéites, un méningiome, un chien devenu agressif 10 jours après l'arrivée sous l'antenne, des vaches mortes sans raison apparentes et dans un volailler, les dindes ont une croissance de 30% inférieure depuis la présence de l'antenne.
Septembre 2010	<b>Prise de contact avec l'Association Nationale « Les Robins des Toits »</b>
	Réalisation de mesures sur le hameau de Montrabier par l'association « <b>Les Robins des Toits</b> »
	Constitution du <b>Collectif « Montrabier sous les ondes »</b> <b>Adhésion du collectif aux associations : Robin des toits/ CRIIREM/ CCARRA</b>
	<b>Réalisation d'une pétition</b> pour demande de déplacement de l'antenne proche des habitations: plus de 300 signatures envi
7/11/10 Par lettre (RAR)	Le collectif adresse une lettre à SFR pour faire part de ses inquiétudes et demander le déplacement de l'antenne au nom du principe de précaution.
22/11/10	Réponse de la Société SFR qui déclare que nous ne courons aucun risque.
9/12/10	Intervention de la société INFRACOM (mandaté par SFR) pour le <b>déploiement d'une nouvelle antenne-relais</b> sur le site de Montrabier. Utilisation d'un terrain privé sans demande d'autorisation préalable (implantation d'un camion grue et de 2 fourgons) Absence de balisage sur le site Absence de déclaration et d'affichage en Mairie de St Sauveur en rue
	Le collectif adresse une requête oralement à cette Société pour connaître l'objet de l'intervention et demande les autorisations.
	La société INFRACOM continuent les travaux en notre présence sur les lieux non balisés et non protégés malgré nos multiples demandes (des photos ont été prises et témoignent de la mise en danger de la vie d'autrui).
17h	Affichage d'un dossier d'information précisant l'objet de l'intervention: ajout du système UMTS 2100 afin de créer le nouveau service 3G et l'ajout de 4 modules RRU.
	Intervention de la gendarmerie pour exiger l'évacuation de la grue qui provoque l'arrêt des travaux.
11/12/10	Une déposition en gendarmerie de Bourg Argental a été faite par les membres du collectif.
16/12/10	A 8h15, la société INFRACOM est revenue pour finir d'installer les antennes. Toujours pas d'affichage sur les lieux ni aucun balisage autour de l'antenne, c'est pourquoi le collectif retourne demander l'arrêt des travaux et le respect de la réglementation. La société INFRACOM cesse ses travaux.

	La société SFR dépêche un huissier ainsi que les gendarmes pour faire constater qu' INFRACOM ne peut travailler à cause de notre présence.
	Intervention de la gendarmerie pour constater la présence des riverains.
15h	Ordonance du Prefet pour l'évacuation du collectif et la reprise des travaux.
17 /12/ 2010 Par lettre (RAR)	<b>Plainte du Collectif auprès du Procureur de la République</b> du TGI de St Etienne <b>pour troubles de voisinage et non respect du principe de précaution</b> liée à la présence d'une antenne de téléphonie mobile à proximité des habitations de Montrabier.
18/12/10	<b>Rencontre entre la Mairie de St Sauveur en Rue et le collectif.</b>
Fin Décembre	<b>Demande de la Mairie à la Société SFR pour la réalisation de mesures.</b>
08/02/11	<b>Réalisation de mesures</b> sur le hameau de Montrabier <b>par la Société Aexpertise mandatée par la Société SFR.</b>
18/02/11	Réalisation par le collectif en partenariat avec l'association « Environnement Nature Burdignes » , « Les Robins des Toits » et par CCARRA <b>d'une réunion publique sur les antennes-relais et la téléphonie mobile.</b>